



Conseil Municipal
Séance ordinaire du vendredi 20 septembre 2024

Liste des délibérations
Examinées en séance

(en application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA - DALCHER- Madame DE QUERO - Messieurs WALLAERE - MOREAU-Mesdames PELLEGRINO - BARADE-Messieurs CAUVÉ-FALCO – LENOIR - Mesdames DUBOIS – SKABO-CRISTINA – YOUSSEF - Messieurs CALLET – JERIBI -Mesdames HERING – GAVACHE - Monsieur RAIBAUDI - Madame BLANCHARD - Monsieur GARCIA

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Marc MONCHO ayant donné procuration à Slah JERIBI, Nathalie VALGELATA ayant donné pouvoir à Jean-Luc DALCHER, Stéphane BOUIX ayant donné pouvoir à Charline HERING, Claudie LACQUA ayant donné pouvoir à Kathy GAVACHE, Lauren JASSIN ayant donné procuration à Anne DE QUERO.

Absents excusés : Madame PIERRAT - Monsieur BENINI

Absent : Monsieur DICHARRY

Secrétaire de séance : Catherine PELLEGRINO

Présents : 19 / procurations : 5 / absents excusés : 2 / absent : 1

1/ CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 JUIN 2024– PROCES-VERBAL – ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2024.

2/ CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal :

- a) de la décision du 27/06/2024 ayant pour objet :

Prorogation de l'emprunt relais

- b) de la décision du 03/07/2024 ayant pour objet :

Vente d'une concession trentenaire

- c) de la décision du 18/07/2024 ayant pour objet

Renouvellement d'une concession quinquennale

- d) de la décision du 07/08/2024 ayant pour objet

Création d'une régie d'avances

- e) de la décision du 19/08/2024 ayant pour objet

Classement sans suite de la consultation 2024-6 (voie d'accès parking Libération)

f) de la décision du 27/08/2024 ayant pour objet

Demande de subvention pour la restauration du tableau « Âmes du purgatoire »

g) de la décision du 28/08/2024 ayant pour objet

Produit des amendes de police

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du compte rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

3-1/CRECHE LA FARANDOLE – RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC LA MUTUALITE FRANCAISE – ARTICLE L.1411-3 DU CGCT

Le Conseil Municipal A **PRIS** acte

4/ INTERCOMMUNALITÉ

4-2/CONVENTION DE MUTUALISATION TRIPARTITE SIPL/TOURRETTES-SUR-LOUP/GOURDON – MISE A JOUR – APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

5/FINANCES

5-3/ BUDGET 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Monsieur BOUIX – Mesdames HERING – GAVACHE – LACQUA)**

5-4/ BUDGET 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Messieurs BOUIX – LENOIR - Mesdames HERING – GAVACHE – LACQUA)**

5-5/ BUDGET 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE RENFORCEMENT DE LA SECURITÉ INCENDIE – MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

5-6/ BUDGET 2024 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – COMITE DES FETES DE TOURRETTES-SUR-LOUP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

5-7/ RESTRUCTURATION DES VOIRIES COMMUNALES – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

5-8/ TARIFS BASTIDE AUX VIOLETTES – DELIBERATION DU 16 FEVRIER 2024 – ACTUALISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

6/RESSOURCES HUMAINES

6-9/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à la majorité (1 contre : Monsieur LENOIR)**

7/AFFAIRES SCOLAIRES

7-10/CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – CONVENTION DE REPARTITION AVEC LA VILLE DE BIOT - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

8/PATRIMOINE

8-11/CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE NICE COTE D'AZUR – RECHERCHE SUR LA VIOLETTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

La séance a été levée à 18h38